

**COMMISSION SOCIALE - Chèques vacances, rentrée scolaire, Noël 2023**

**Les chèques vacances concernent TOUS LES ADHÉRENTS.
Ils sont attribués soit pour les enfants jusqu'à 16 ans, soit pour les adhérents.**

Les permanences pour la distribution :

- de la prime de vacances en chèque ANCV
- des chèques-cadeau "rentrée scolaire" pour les enfants nés entre le 01.01.2007 et le 31.12.2017
- des plaquettes jouets et des bulletins d'abonnement pour les enfants jusqu'à 16 ans.

auront lieu :

- les mardis 6 et 13 juin 2023 de 9h00 à 12h00 au secrétariat du C.O.S.
- le mercredi 7 juin 2023 de 14h00 à 16h00 en mairie, salle Belledonne.

ATTENTION : Toute fiche de jouet (ou bulletin d'abonnement) non rendue le mardi 12 juillet 2023 (date limite) sera considérée comme un don à une œuvre caritative, de même que les jouets non récupérés au 31 décembre de l'année.

Pour les enfants nés entre le 01.01.2004 et le 31.12.2006, le chèque-cadeau de rentrée scolaire sera distribué dès septembre et jusqu'au mardi 31 octobre 2023 pendant les heures de permanence du COS, uniquement sur présentation d'un certificat de scolarité.

PARTICIPATION AU TRAIL DU NÉRON

Après une édition 2022 réussie, le Trail du Néron revient pour une deuxième édition le dimanche 17 Septembre 2023 avec plusieurs nouveautés. Un grand parcours modifié de 49km et 3300m de D+ avec une ascension de la Pinéa ce qui permettra d'avoir une vue à 360° sur les massifs environnants. Cette année encore, il sera possible de réaliser ce parcours en relais à trois.

Le Néron Express fera aussi peau neuve avec un tracé au départ de Saint-Martin le Vinoux qui fera le tour complet du Néron pour un parcours de 15km et 990m de D+.

L'organisation n'a pas oublié les marcheurs (9km et 400m de D+) et les graines de traileurs au départ du parc Marius CAMET à Saint-Egrève.

Infos et inscriptions : <http://usse-athle.fr/trail-du-neron-2023/>

Le C.O.S. prendra en charge les frais d'inscription.

BILLETTERIE WALIBI

La billetterie Walibi est disponible au COS .
Le tarif pour une entrée Adulte/Enfant s'élève à 28 €



LOCATION 2023 – TOUTES SAISONS – FORMULE LIBERTÉ

OFFRE PROMOTIONNELLE AVEC MISTERCAMP

Remise supplémentaire de 20 % limité à 50 € par semaine sur vos réservations hors vacances scolaires

le COS a signé un contrat « OFFRE PRIVILÈGE » avec le partenaire MISTERCAMP, Cette formule donne accès à des semaines en hébergement de type résidence mobile ou chalet dans plus de 100 campings en France (dont la Corse) et en Espagne, sur la **période hors saison, soit avant le 24 juin 2023 et à partir du 2 septembre 2023**. Cette formule garantit des prix fixés à la semaine et sur des arrivées le samedi ou le dimanche (en fonction des rotations des campings) et en fonction des catégories des campings et des dates de séjour comme suit :

99 € - 125 € - 150 € - 180 € - 210 € - 270 € – 330 € -20%

Vous avez la possibilité de visualiser en temps réel les prix remisés et la disponibilité en effectuant une consultation sur le site MISTERCAMP via le lien : Site : www.mistercamp.com/ayant-droit-acces - Code partenaire : EGREV

Une fois votre destination choisie, contactez le COS qui finalisera la réservation.

RÉSERVATION PAR LE COS

- **Une formule « Liberté »** adaptée à vos besoins

Chacun choisit ses vacances, **via les prestataires ci-après**, où il souhaite, quand il souhaite, autant de semaine qu'il souhaite et le type de locatif qu'il souhaite.

L'agent recherche et s'adresse au secrétariat du COS pour les modalités de réservation : période, camping, type de logement... Demander les codes COS au secrétariat pour connaître le tarif CE.

HOMAIR – OLYDEA – TOHAPI – ODALYS - CAMPINGS.COM – GOELIA – MISTERCAMP-
TOURISTRA VACANCES - CAMPING PARADIS - LES VILLAGES CLUBS DU SOLEIL - APV
CAMPING - CAMPEOLE - VACANCES BLEUES

VACANCES SCOLAIRES ÉTÉ (du 8 juillet – au 02 septembre)

Vous bénéficierez d'une participation du COS de 20% limitée à 200 €/semaines et 2 semaines maximum par famille.

L'attribution de la participation se fera en fonction du règlement à point et dans la limite du budget.

Paiement en chèques ANCV possible avant le 1^{er} mai.

Les demandes seront traitées dans la limite du budget.

HORS VACANCES D'ÉTÉ

De l'ouverture des campings jusqu'au 8 juillet 2023 et à partir du 02 septembre 2023 jusqu'à la fermeture des campings – tarif CE.

LOCATION INDIVIDUELLE – PARTENARIATS / PARTICULIERS

En dehors de ces offres, vous pouvez bénéficier de réduction chez plusieurs prestataires.

Partenariat avec l'amicale des Sapeurs pompiers de St Egrève pour la location

d'un **appartement à Corrençon** - 10 couchages - **prix par semaine 150 € - toute l'année**

Rapprochez-vous du secrétariat du COS pour obtenir plus de renseignement ou sur le site internet :

www.cos-st-egreve.fr .



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVOCAZIONE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU C.O.S.

Destinataires : Tous les adhérents du C.O.S.

JEUDI 11 MAI à 13H30 à la Salle du Conseil Municipal

En référence à l'article 18 des statuts du C.O.S. si le quorum n'est pas atteint lors de l'Assemblée Générale sur la 1ère convocation, une seconde assemblée suivra et pourra délibérer.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Bilan financier de l'année 2022
- Élection : Renouvellement de 8 membres du Conseil d'Administration :
membres sortants : Sylvie CHABERT, Isabelle DESPERRIER, Maria EMERY, Hervé GENTIAL
nouveaux membres : David BERTHET, Damien BITTANTE, Pascal DEROLLAND, Estelle GAMOND
- Bilan des activités et présentation des projets par commission
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration et moi-même espérons la présence du plus grand nombre d'adhérents car n'oubliez pas que le Comité des Œuvres Sociales ŒUVRE POUR TOUS.

Plus nous serons nombreux à lui manifester de l'intérêt mieux il se portera, plus les bénévoles se sentiront soutenus, plus ils auront de plaisir à donner de leur précieux temps. Puis, j'ose espérer que vous n'adhérez pas par hasard !!!

Pour ceux qui, malgré leur fervent désir d'assister à l'Assemblée Générale, ne pourraient le faire, pensez à donner votre pouvoir à un adhérent de votre choix, hors membre du Conseil d'Administration et Bureau. Un adhérent ne pourra posséder que 2 pouvoirs.

MERCI et rendez-vous le 11 MAI.

la Présidente,
Isabelle Desperrier

.....
Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....
donne pouvoir en mon nom à Madame, Monsieur.....
pour l'Assemblée Générale du 11 mai 2023.

Ale.....

Signature (précédée de la mention « bon pour pouvoir »)